



Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 22 mai prochain.

C'est avec plaisir que nous accueillons Mesdames Lisa Thompson et Isabelle Pellerin dans notre équipe au sein de l'administration municipale. Bienvenue mesdames! Un gros merci à Madame Lucie Gendron qui a agité à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim durant les dernières semaines.

LA VOIRIE MUNICIPALE ... quelques dates à retenir en 2017 :

Collecte des encombrants :	Le jeudi 27 avril
Ramassage des branches :	Le mardi 23 mai, et si nécessaire le mercredi 24 mai
Rinçage du réseau d'aqueduc :	Semaine du 1 ^{er} mai
Balayage des rues :	Semaine du 8 mai

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez note que les séances ordinaires ont lieu à compter de 19 h 30 au rez-de-chaussée du centre communautaire St-Marseille situé au 52, chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades. Voici les dates: 1er mai, 5 juin, 4 juillet, 14 août, 5 septembre, 2 octobre, 20 novembre et 4 décembre 2017.

LOISIRS



CAMP DE JOUR

Pour sa quatrième édition, le conseil municipal a renouvelé son partenariat avec L'Air en Fête Inc. pour la tenue de son camp de jour. Pour inscription ou renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le site www.airenfete.com ou 514-990-1414 poste 2 (Nathalie). « Créer le sourire dans un environnement sécuritaire », voilà ce que l'équipe de l'Air en Fête se donne comme mission en 2017. Bienvenue aux jeunes garçons et jeunes filles de 5 à 12 ans.

FÊTE DU VILLAGE

Réservez votre date! La fête du village aura lieu le samedi 19 août au parc St-Pierre. Vous avez une disponibilité pour quelques heures, n'hésitez pas, nous sommes à la recherche de bénévoles 450-455-3414.

SOCCER

L'école de soccer Torres offrira cette année des cours aux jeunes de 5 à 15 ans durant la période estivale. Pour inscriptions et renseignements, veuillez communiquer avec ecolesoccertorres@gmail.com ou 514-708-4377.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ADRIENNE DEMONTIGNY-CLÉMENT

Voici l'horaire de votre bibliothèque :
MARDI : 18H30 à 20H30 - JEUDI : 15H30 à 17H30 - SAMEDI : 9H30 à 11H30
Tarification : Gratuit pour les résidents (avec preuve de résidence)
Inscription : Directement sur place (arrière du centre St-Marseille soit au 52 du Fleuve)
Durée du prêt : Trois semaines

RÉGLEMENTATION

À noter que la date limite pour retirer les abris temporaires de style « tempo » pour la saison hivernale est le **15 avril**.

POUBELLES / RECYCLAGE

Veillez noter que vous ne pouvez pas mettre des débris de construction dans vos ordures.

Horaire des collectes de mai à fin octobre : Ordures : jeudi matin dès 7h00
Bac de recyclage : vendredi matin dès 7h00



Pour plus d'informations sur le service de collecte ou du recyclage, visiter le site internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au www.mrcvs.ca section environnement.

EAU, ARROSOIR ET AUTRES

Nous avons déjà remarqué une augmentation substantielle de la consommation de l'eau potable sur l'ensemble du territoire, soit pour arroser les pelouses ou les entrées privées. Comme vous le savez sans doute, les coûts reliés à la production de l'eau s'avèrent de plus en plus élevés. Également, la rareté en période estivale est une préoccupation collective. Nous vous demandons de faire preuve de discernement quant à son usage. Pour l'installation de nouvelles piscines, un permis de remplissage doit être préalablement obtenu.

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, le règlement RMU-430 concernant l'utilisation de l'eau est applicable et nous vous rappelons les heures d'arrosage (fleurs et jardins). Merci de votre collaboration.

No civique pair : jour pair du calendrier
No civique impair : jour impair du calendrier
Arrosage permis de : 20h00 à 23h00

Surveillez le site www.pointe-des-cascades.com puisqu'une nouvelle réglementation entrera en vigueur sous peu.

CHIENS

Une licence annuelle est obligatoire au coût de 10\$ pour votre chien. Vous devez vous la procurer au bureau municipal. Lors de votre promenade, votre chien doit être tenu en laisse et ce, en tout temps. Votre chien ne doit pas faire ses besoins sur les terrains voisins. Nous vous demandons votre collaboration afin de respecter le règlement pour les animaux. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de vous émettre un constat d'infraction. Récemment, plusieurs plaintes nous sont parvenues relativement aux comportements de certains chiens. Votre vigilance est requise quant aux aboiements à toute heure de la journée, à la proximité de votre animal avec le voisinage (jeunes et moins jeunes), éviter la présence de votre chien lors de rassemblements ex. fête au village, etc. Le savoir-vivre c'est votre responsabilité et nous en profitons pour vous en remercier.

ÉCOCENTRE

La MRC de Vaudreuil-Soulanges offre gratuitement à l'ensemble des résidents du comté, un service de recyclage écologique! L'éco-centre le plus près de Pointe-des-Cascades se situe au 2800, rue Henry-Ford, Vaudreuil-Dorion. Il est ouvert durant la période estivale du mardi au vendredi entre 8h et 17h et le samedi/dimanche de 9h à 16h.

Les matières acceptées sont :

-Bardeaux d'asphalte, bois non traité, bois traité et contreplaqué, matériaux de construction secs, matériaux d'excavation, encombrants métalliques et métaux terreux, encombrants non métalliques et non réutilisables.

Les matières refusées sont :

Toute matière provenant d'activités industrielles, commerciales, institutionnelles ou agricoles.

Pour de plus amples informations, voici le lien internet : www.mrcvs.ca/ecocentre

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Foyers extérieurs : Les foyers extérieurs sont permis, s'ils sont munis d'un pare-étincelles et installés à 3 mètres des lignes de lots en général, à 3 mètres de tout. Prévenir c'est guérir : Veuillez avoir à portée de mains un boyau d'arrosage, par exemple.

Permis de feu : Vous prévoyez faire des feux hors d'un foyer extérieur avec pare-étincelles ou des feux d'artifice. En tout temps, vous devez vous procurer à l'avance un permis pour ce genre d'activités. Renseignez-vous auprès de votre Service de sécurité incendie.

Recrutement/Pompiers à temps partiel : La vie de pompiers à temps partiel vous intéresse, n'hésitez pas à vous informer auprès de votre Service de sécurité incendie : incendie-101@pointe-des-cascades.com

Canal/baignade : La baignade est interdite en tout temps à partir des terrains du MTQ proches du Canal de Soulanges ainsi qu'à partir des terrains riverains d'Hydro-Québec dans la pointe. Camping et baignade y sont interdits. Dites-le à vos jeunes!

Le conseil municipal